



COLLOQUE

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION : APPROCHES HISTORIQUE, PHILOSOPHIQUE ET SOCIOLOGIQUE

05 octobre 2023

**Cour de cassation, 5 quai de
l'Horloge, 75001 Paris**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS
[ASSAS-UNIVERSITE.FR](https://assas-universite.fr)

Dans le cadre du cycle de conférences **La liberté d'expression au 21^e siècle : enjeux sociétaux et défis juridiques**, l'[Institut de Criminologie et de droit pénal de Paris](https://assas-universite.fr) et la Cour de cassation organisent un colloque sur le thème : **La liberté d'expression approches historique, philosophique et sociologique** le jeudi 5 octobre.

Intervenants

- > Rémy HEITZ, procureur générale près la Cour de cassation
- > Nicolas BONNAL, Président de la Chambre criminelle de la Cour de cassation
- > [Stéphane BRACONNIER](#), Président de l'université Panthéon Assas
- > [Didier REBUT](#), directeur de l'Institut de Criminologie et professeur à l'université Paris-Panthéon Assas
- > **Approche historique** : [François SAINT-BONNET](#), professeur d'histoire du droit, Université Paris-Panthéon-Assas
- > **Approche philosophique** : Charles GIRARD, maître de conférences en philosophie, Université de Lyon (Jean Moulin)
- > **Approche sociologique** : [Romain BADOUARD](#), maître de conférences en sciences de l'information et de la



communication, Université Paris-Panthéon-Assas

Sous la direction scientifique de

- > [Agathe LEPAGE](#), professeure de droit privé, Université Paris-Panthéon-Assas
- > Blandine MALLET-BRICOUT, avocate générale en service extraordinaire, Première chambre civile de la Cour de cassation

> [S'inscrire](#)

Les conférences et colloques organisés par la Cour de cassation font l'objet d'une captation et d'une diffusion en direct sur le site internet de la juridiction, sur Youtube, Twitter, Facebook et LinkedIn.